



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un diagnostic écologique des parcelles compensatoires
dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 août 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marchés de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SARL REALYS ENVIRONNEMENT – 278 rue de la Calle – 40160 PARENTIS-EN-BORN
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'un diagnostic écologique des parcelles compensatoires tel que suit :
 - Inventaires naturalistes et livrable
 - Réalisation de 1 session d'inventaire préalable et 3 sessions d'inventaires printaniers
 - Etude hydropédologique-zone humide
 - **Montant total des prestations :** 10 760,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer lesdits marchés et à les notifier à leur titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **16 OCT. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE